

TEXTE D'ANALYSE  
N°17/2025

LAURENCE LESEIGNEUR

PUBLICATION SUR LE SITE WEB  
:  
AUTOMNE 2025

PUBLIÉ DANS LE N°132 DE  
CHRONIQUE FÉMINISTE

AUTRICE :  
LAURENCE LESEIGNEUR  
Accompagnatrice aux  
apprentissage spécialisée en  
techno-pédagogie  
ULB

## HÉBERGEMENT ÉGALITAIRE ET ÉGALITÉ DE GENRE : RÉAGENCEMENT DES TEMPS SOCIAUX DES PARENTS SÉPARÉ·ES

**Dans le cadre de la conciliation emploi-famille, les inégalités femmes-hommes en termes de travail productif et reproductif sont renforcées à l'entrée en parentalité au détriment des femmes. Mais qu'en est-il lorsque les couples parentaux se séparent en termes de réagencement des temps sociaux (travail productif, reproductif, maternage ou loisirs) ? Depuis l'adoption de la loi sur l'hébergement égalitaire des enfants de parents séparé·es, devenu la norme, du 18 juillet 2006 en Belgique, observe-t-on des changements ?**

Un des objectifs affirmés de la loi sur l'hébergement égalitaire du 18 juillet 2006 était de promouvoir l'égalité femmes-hommes dans un contexte sociétal où la division sexuée du travail est toujours très prégnante. Ainsi, selon Merla et Dedonder<sup>1</sup>, la famille n'est plus le lieu de la reproduction sociale héritée, mais davantage une sphère qui doit permettre à ses membres de s'autonomiser et de se réaliser en tant qu'individus. Par conséquent, les évolutions en termes de normes sociales vont influencer les normes légales. Didier Pire le confirme dans une interview accordée à la revue *Alter Echos* en 2017 : « *Au départ ce texte de loi, était ancré dans une démarche égalitaire entre hommes et femmes et avait pour but d'encourager les pères à oser demander l'hébergement*<sup>2</sup> ».

### Questionner les normes post-séparation

Dans cette analyse, c'est la notion de travail telle que définie par les féministes matérialistes dans les années 1970 qui est envisagée<sup>3</sup>. Ainsi, le concept « travail » inclut le travail productif et reproductif, étant donné que la répartition des tâches domestiques au sein des couples est encore fortement inégalitaire et genrée, et qu'elle est encore accentuée lors de l'entrée en parentalité. Ainsi, à l'arrivée du premier enfant, divers dispositifs sont investis pour réaliser la conciliation travail – famille (recours à la réduction du temps de travail, au télétravail, à des décalages d'heures de travail : on retravaille après que les enfants sont couché·es par exemple). Inutile d'expliquer la problématique de la charge mentale (très/trop souvent évoquée par les femmes) inhérente à la porosité des différents temps sociaux. Enfin, les statistiques montrent que les femmes réduisent leur temps de travail à l'arrivée du 2<sup>e</sup> enfant et qu'une majorité d'entre elles quitte le marché de l'emploi s'il y a un 3<sup>e</sup> enfant.

Compte tenu de ces constats, la question qui se dégage est : « *le dispositif législatif régissant l'hébergement égalitaire des enfants de parents séparé·es favorise-t-il l'égalité de genre et la déconstruction de genre en matière de représentations, de pratiques et de discours dans la sphère du travail salarié et domestique ?* ».

Ainsi, il nous semble intéressant de questionner les pratiques lorsque les couples parentaux se séparent, avec pour cadre de référence temporel l'alternance égalitaire qui encadre la garde des enfants. Les enjeux s'inscrivent dans une recherche plus égalitaire en termes de division du travail de chaque partenaire.

La méthodologie choisie pour la recherche qui supporte cette analyse est une étude observationnelle au moyen d'entretiens semi-directifs. La cible était des parents biactifs<sup>4</sup> de la Région Bruxelles Capitale séparé·es qui ont opté pour l'hébergement égalitaire de leur·s enfant·s afin d'appréhender les ajustements et impacts sur le travail productif et reproductif à la suite de la séparation d'un point de vue du genre.

Statistiques de l'échantillon :

- 5 mères et 4 pères
- Moyenne d'âge des interviewé·es : 42,5 ans.
- Temps moyen de la séparation : 3,5 ans.
- Moyenne du nombre d'enfant·s : 1,7.

- Moyenne d'âge des enfants : 9,8 ans.
- Dans 71% des cas, la séparation a été initiée ou concrétisée par les femmes.

Les réponses récoltées ont fait apparaître qu'un ensemble de variables, comme la modalité de l'alternance choisie, le temps de séparation, etc., entre en considération dans les réajustements et pratiques.

### **Principaux résultats**

Plus le temps de l'alternance est fragmenté (alternance 5 jours/2 jours/2 jours par exemple) et plus le réajustement en termes de travail productif et reproductif sans recours à l'ex-partenaire devient nécessaire. Après la séparation et face à l'exposition aux besoins<sup>5</sup>, il n'est plus possible de se décharger sur l'autre et donc des arbitrages et ajustements sont nécessaires pour que la conciliation soit possible. Il existe plus de porosité entre le temps avec et sans enfants lorsque le temps est plus fragmenté. En revanche, la modalité 1 semaine/1 semaine donne l'opportunité de consacrer plus de temps à son activité professionnelle. La semaine sans enfant est utilisée comme moyen d'ajustement en termes de charge de travail, de temps de travail ou de planification aussi bien d'un côté comme de l'autre.

Le temps de travail en tant que variable d'ajustement reflète dans le cas des pères séparés interrogés que, face aux nécessités liées à la parentalité, ils peuvent avoir recours aux mêmes ajustements que les mères des couples biactifs afin de pouvoir concilier travail-famille. Cela dit, les deux pères qui y ont eu recours ont cessé à cause de l'impact financier lié à cette réduction de temps de travail.

Bien qu'aucune question du guide d'entretien ne l'abordait, la période Covid a été évoquée de manière spontanée et il ressort que cette période a été propice à une prise de conscience par les femmes des inégalités au sein de leur couple et que le télétravail a été vu par les hommes comme un recours pour réaliser la conciliation travail – famille.

En termes de travail domestique, une constante semble immuable : avant la séparation, le linge était toujours pris en charge par les femmes et une des répondantes évoque le fait que même après la séparation, son partenaire venait laver son linge chez elle. Dans certains cas, les tâches

domestiques étaient externalisées avant la séparation et ce choix est parfois évoqué comme étant un recours pour réduire les tensions entre les partenaires. Après la séparation, les répondant·es ont abandonné cette option car trop coûteuse et le besoin se faisait moins sentir. Si avant la séparation, la répartition des tâches était assez stéréotypée, avec *l'exposition aux besoins* sans pouvoir se décharger sur un·e conjoint·e, les interrogé·es indiquent avoir mis en place des stratégies d'adaptation (*batch cooking*<sup>6</sup>, tutos de bricolage sur YouTube). Cela dit, la réflexivité par rapport à ces ajustements est de deux ordres différents selon le genre.

Ainsi, les mères et les pères ne font pas référence au même niveau symbolique par rapport à leur ressenti post-séparation. Les mères parleront plutôt de capacité et les pères rechercheront une forme de reconnaissance de leur compétence.

### **Limites et perspectives**

Idéalement, il aurait fallu pouvoir rencontrer les ex-partenaires des intervenant·es pour avoir un effet miroir sur une même réalité vécue. Un plus grand échantillon aurait permis à la recherche d'obtenir des résultats plus approfondis et peut-être mettre à jour d'autres pratiques.

Par ailleurs, elle ne présente qu'une photographie des expériences des parents séparé·es à un instant T de leurs trajectoires. En effet, tous les parents interrogé·es étaient à des degrés divers de leur séparation en termes de temporalité (plus ou moins récente). Il serait intéressant d'envisager ces questionnements sur une plus longue période et opter pour une recherche longitudinale. En effet, observer les pratiques sur un plus long terme pourrait mettre en évidence et de manière plus approfondie l'évolution des pratiques.

N'ont été considérés que les cas des parents séparé·es à l'aune d'une normativité hétérosexuelle. Il serait intéressant donc de se pencher sur les pratiques des parents homosexuel·les séparé·es. Enfin, il serait pertinent d'étudier cette question sous l'angle d'autres classes sociales moins favorisées qui ont opté pour ce dispositif ou au prisme de l'intersectionnalité.

### **Conclusions**

L'objectif de cette étude était d'observer et d'analyser l'impact d'une loi - dont un des objectifs affirmés était de promouvoir l'égalité de genre - sur l'expression de genre chez les parents hétérosexuel·les séparé·es en termes de travail productif et reproductif.

Bien que la taille de l'échantillon soit réduite et ne permette pas de généraliser les résultats, il permet cependant de faire émerger des pistes de réflexion sur le recours à des pratiques de l'autre genre dans un modèle social encore très patriarcal. Ainsi, il est possible de convoquer les travaux de West et Zimmerman (1987), pour illustrer le propos puisque selon les auteurs, « *faire le genre est avant tout performatif et s'effectue dans des activités socialement orientées dans sa production* ». Ainsi, il est à noter qu'à travers leur discours, certain·es interviewé·es évoquent, d'une part, la sortie du couple comme étape permettant une prise de conscience de la reproduction de pratiques genrées, et de pacifier les relations parentales. Par ailleurs, c'est à différents niveaux symboliques que mères et pères font référence pour décrire leur ressenti. Les mères évoqueront la capacité réaliser certaines tâches (prise en charge par le conjoint avant la séparation) et les pères seront dans la recherche d'une reconnaissance de leurs compétences en termes de paternité.

## Notes

---

<sup>1</sup> L. Merla et J. Dedonder, *Configurations familiales post-divorce/séparation en Fédération Wallonie-Bruxelles : Le point de vue des adolescent-e-s*, Cirfase, 2019.

<sup>2</sup> C. Vallet, « Séparation et hébergement des enfants : l'égalité à géométrie variable », *Alter Échos*, septembre 2017.

<sup>3</sup> C. Delphy, « Par où attaquer le "partage inégal" du "travail ménager" ? », *Nouvelles questions féministes*, vol. 22, n°3, 2003, p. 47-71.

<sup>4</sup> Les couples bi-actifs sont ceux où les deux conjoints sont actifs.

<sup>5</sup> C'est-à-dire la possibilité d'être présent afin de prendre en charge les besoins domestiques, l'interprétation des besoins des enfants et du ménage ainsi que la réponse genrée à divers besoins en termes de travail et besoins de soins - Traduction libre de : « *A needs exposure perspective—the availability to be present to address domestic needs, the interpretation of household and children's needs, and gendered responsiveness to various work and care needs* ». Voir K. Shafer, C. Scheibling et M. A. Milkie, « The Division of Domestic Labor before and during the COVID-19 Pandemic in Canada: Stagnation versus Shifts in Fathers' Contributions », *The Canadian review of sociology*, vol. 57, n°4, 2020, 523-549. Voir également C. West et D. H. Zimmerman, « Doing Gender », *Gender & society*, vol. 1, n°2, 1987, p. 125-151.

<sup>6</sup> Le *batch cooking*, ou « cuisiner en lots », est une méthode de préparation des repas qui consiste à cuisiner en une seule fois plusieurs plats pour toute la semaine.